

LA LETTRE DES BUREAUX VPT N°8

SEPTEMBRE 2023



Une rentrée de nouveautés et de projets !

Alors que l'été est resté très dynamique avec une poursuite croissante des demandes de prises en charge, nos équipes ont eu un été studieux pour vous préparer plein de nouveautés pour cette rentrée placée sous le signe de l'**accessibilité**, de la **fluidité** et de l'**efficacité**.

Nous vous présentons ici ces nouveautés et espérons qu'elles vous plairont !

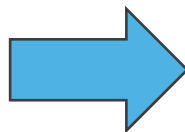
Nouveau logo, nouvelle charte graphique

Pour soutenir nos projets de communication et de collecte, il nous a été recommandé de faire évoluer notre logo. L'idée étant de le rendre un peu plus lisible et en ligne avec les codes de communication actuels.

Sans changer son essence, nous avons chargé l'agence Dooxy de nous proposer un logo conservant la lettre V tricolore

de la profession et de refléter les caractéristiques de l'association.

Le résultat est donc ce logo aux couleurs modifiées, l'allègement des textes, la présence d'un chat et d'un chien entourant une croix symbolisant le vétérinaire et dont le dos rappelle l'encadrement et le lien Homme-animal. Nous espérons que ce logo vous plait ;)



Nouveau site internet

Le site internet VPT a également été revu et complété. Il a pour objectif d'apporter plus de réponses plus facilement aux questions que les bénéficiaires, les vétérinaires ou les donateurs potentiels peuvent se poser.

Son architecture permet de se repérer facilement et d'accéder directement aux informations et liens recherchés.

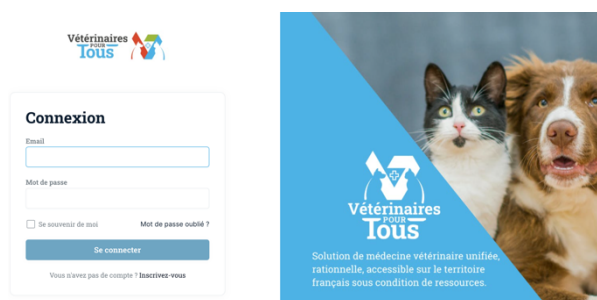
Les bénéficiaires peuvent vérifier les critères d'éligibilité et être renvoyés vers la plateforme pour compléter leur dossier avec les pièces justificatives qui seront contrôlés par le secrétariat.

Des témoignages et chiffres montrent l'impact de l'action collective de médecine solidaire réalisée par les vétérinaires adhérents VPT.



Plateforme de gestion, de suivi et d'information pour les adhérents et les bénéficiaires

Particulièrement attendue, la plateforme



a été développée selon un mode « no code ». Il s'agit d'une solution qui **créé une application 100% personnalisée sans ligne de code** grâce à des applications dédiées. Sur la base d'un cahier des charges et de réunions avec les utilisateurs de VPT, l'équipe de « Developper en No Code » a élaboré une plateforme qui va permettre :

- De **créer votre profil et suivre vos adhésions**

- De **créer des profils bénéficiaires** (eux-mêmes, par un vétérinaire, par un tiers) : vous aurez accès au statut d'éligibilité ou non des bénéficiaires
- De **créer et suivre des demandes de prise en charge** : seuls les vétérinaires adhérents peuvent créer ces prises en charge. Vous gardez la main pour accepter ou refuser.
- De **téléverser vos factures** et suivre l'avancement de leur traitement.
- De **trouver des bénéficiaires éligibles** en quête de vétérinaire.
- De connaître et participer à nos autres actions et actualités : **campagne de stérilisation et interventions auprès des SDF**.
- D'accéder à une **base documentaire** sur le fonctionnement de VPT, aux outils de communication, etc.

- De suivre vos actions avec VPT en faveur de la médecine vétérinaire solidaire.
- Et **plein d'autres fonctionnalités !**

Pas besoin d'être un geek, un expert de l'informatique. La plateforme a été

conçue pour être **ergonomique, agile, intuitive et agréable**. Les premiers retours des vétérinaires testeurs vont dans ce sens « *Je ne suis pas geek et c'est assez simple* ».

S'inscrire

Email

Mot de passe

J'accepte les Conditions d'utilisation et la politique de confidentialité

Suivant

Vous avez un compte? Connexion

En pratique les adhérents de VPT recevront un **mail avec un lien unique qui leur permettra d'accéder à leur compte pour le valider et le compléter**. Veillez à bien renseigner un mail pérenne pour la gestion des dossiers au sein de la clinique.

Vous pourrez ensuite créer une demande de prise en charge et vous inscrire à la campagne de stérilisation et d'identification pour tous prévue cet automne.

Dorénavant, les dossiers ne se feront plus par mail mais exclusivement sur la plateforme.

Rendez-vous tous vendredi 29 septembre à 12h30 ou mardi 3 octobre à 19h30 pour une réunion sur Zoom de démonstration.

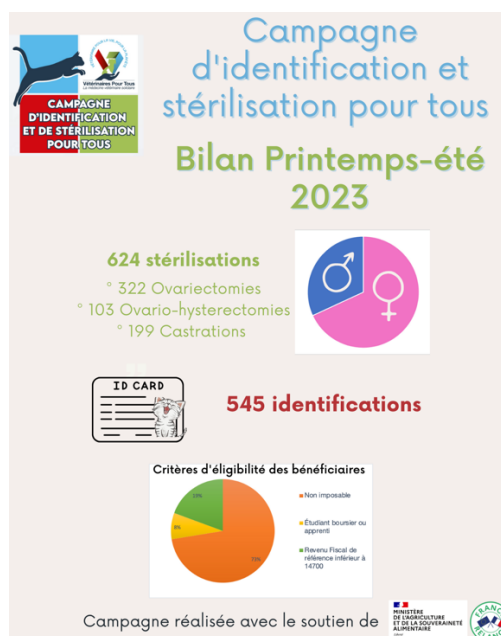
<https://us06web.zoom.us/j/84746629880?pwd=vNuEvbRUiQHj9Pxx7BUuyuGPapewX9.1>



Campagne d'identification et de Stérilisation Pour Tous – automne 2023 – CISPT 2

Lors de la première campagne de stérilisation et d'identification des chats de propriétaires à revenus modestes achevée en juillet, 185 établissements participant ont **stérilisé 624 chats, 199 castrations, 322 ovariectomies, 103 ovario-hystérectomies et 545 identifications**.

Toujours soutenu par le Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, VPT lance **la deuxième campagne CISPT automne 2023**.



Les établissements vétérinaires intéressés pourront s'inscrire à la deuxième Campagne d'Identification et de Stérilisation Pour Tous sur la nouvelle plateforme VPT, via leur compte adhérent.

Cette campagne, qui s'ajoute au dispositif dédié aux personnes démunies, est mise en place pendant une période limitée (octobre-novembre) et permet le financement d'une participation maximale pour la stérilisation et l'identification si le chat n'est pas déjà identifié (150 € pour une chatte, 50 € pour un chat, 50€ identification) laissant un reste à charge nul ou quasi nul pour le bénéficiaire suivant les tarifs pratiqués dans les établissements.

Les propriétaires éligibles à la campagne sont les personnes non imposables, les étudiants boursiers et apprentis majeurs et les personnes dont le Revenu Fiscal de Référence est inférieur à 14 700€ par part.

Les établissements vétérinaires inscrits bénéficient tous de la même enveloppe fixe à répartir entre un maximum de chats parmi les propriétaires éligibles. Ils gèrent directement le choix et la vérification de l'éligibilité des duos chat-proprétaire. Les vétérinaires s'engagent sur l'honneur de l'éligibilité des bénéficiaires et ils facturent à la fin et en une seule fois la fédération VPT. Le trésorier de la fédération règle directement les établissements selon les participations maximums proposées, à concurrence de l'enveloppe fixée.

Rappels !

Solidarité Vétérinaire Ukraine (SVUk) : vers la fin programmée

Dès maintenant :

- **Prise en charge seulement si ANIMAL ENTRÉ AVANT le 10 juin 2023.** (attestation de séjour des personnes réfugiées délivrée AVANT le 10 juin 2023)
- **Fin des prises en charge en décembre 2023 pour les animaux entrés avant le 10 juin,** dans les conditions SVUk, permettant notamment la continuité des mises sous surveillance ayant débuté fin mai, et les autres soins.

Par la **suite**, les réfugiés qui en ont besoin, pourront bénéficier d'une prise en charge dans le **cadre du dispositif démunis** s'ils remplissent les conditions d'éligibilité ou solliciter une attestation auprès du CCAS. Ils devront alors régler **1/3 de la facture** directement au vétérinaire et pourrons bénéficier de la prise en charge d'un animal par an.

Les éléments relatifs au dispositif Solidarité Ukraine ne sont pas gérés sur la plateforme VPT mais doivent toujours être envoyés par mail à vpt.dossier.ukraine@gmail.com

Tous les dossiers seront traités. Merci de ne pas relancer le secrétariat et de répondre à ses demandes d'information ou de correction. Les mails reçus en 2022 ont tous été traités et sont envoyés en règlement. Nous vous remercions de votre patience.

Agenda

Congrès AFVAC : 30 novembre au 2 décembre.

- AG des Présidents des VPT régionaux : le 30 Novembre à Lille grâce à l'AFVAC qui nous permet d'avoir une salle.
- Conférence VPT : le 2 Décembre à 11H30 - faites passer le message.